



SCI ABV INVEST
VERVOTTE BENOIT
5183 RIVIERE DES JUNIES
46150 LES JUNIES

Client n° 497446

N°TVA:

FACTURE n° 09067528 du 28/02/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 36 20 15

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
------	-------------	----------	----	----------	---------	---	--------

Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail :
reglement@chausson.fr

BON N° 24736687 DU 18/02/25 ENLEVE
AG. CASTELFRANC

Signé par BENOIT

148458.01	REGARD EAUX PLUV. 25/25/25	RPT	1	U	28.12	(0.07)
746277.01	COUVERCLE REGARD 25/25 GRIS UCORPCT		1	U	10.84	(0.02)
679051.01	COLLE PVC EAU POTABLE-1L	OBRA	1	U	11.95	(0.26)
1805.01	COUDE FF 30° D100	UCT33	1	U	6.58	(0.01)

BON N° 24736729 DU 19/02/25 ENLEVE
AG. CASTELFRANC

Signé par BENOIT

1848.01	CULOTTE FF 45°D100	UBT144	1	U	7.50	(0.01)
1638.01	COUDE MF 87°30 D100	UCT8	1	U	4.98	(0.01)
	dont Eco-Contribution					5.00
	dont Eco-Contribution					(0.38)

Fraude au Rib : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
74.97	20.00%	89.96	31/03/25	L.C.R.	11206 00081 00807654829 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de prêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.